

L'ACTU DÉCHETS N° 5

Compostage individuel

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

COMPOSTEURS
en vente auprès du
SYVALORM :

Rendez-vous sur notre site,
onglet : « mes démarches »



2 modèles disponibles :



Bois : 300l
(72Hx70L cm) - 25 €



Plastique recyclé : 650l
(85Hx120L cm) - 30 €



**Transformer ses
déchets organiques en
matière fertilisante :**
un geste écologique et
économique

Composter permet de
**réduire ses ordures
ménagères de 30%**



Compostage partagé

**Le SYVALORM se prépare à développer
les projets de compostage partagé dans
les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...**

4 sites pilotes, à Saint-Arnoult, Villaines-la-Gonais,
Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests
avant un plus large déploiement sur l'ensemble du
territoire.



Afin d'accompagner
l'installation, et d'assurer un
suivi des sites de
compostage partagé, le
SYVALORM a conclu un
partenariat avec
l'association « ATHENA »
basée à Sargé-sur-Braye

<https://www.asso-athena.fr/>

Quelles solutions ?

*Composter ses biodéchets est
possible en maison individuelle,
avec ou sans jardin, et même
en habitat collectif ou en
résidence !*



**Les déchets
« compostables »
collectés avec les
ordures ménagères
c'est fini !**

Comment créer un site de compostage partagé ?

**Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un
site de compostage partagé dans votre quartier, votre
résidence privée... ?**

**Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre
commune ?**

Vous pouvez contacter directement l'association **ATHENA** par mail à
compost@asso-athena.fr ou par téléphone au **06 13 50 50 89**.

Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !

Don
de ses
biodéchets
à un voisin

Adoption
de 2 ou 3
poules ?

Le
déploiement
des sites de
compostage
partagé sera
progressif et
nécessitera
plusieurs
années !

Le 1^{er} janvier 2024

**Obligations réglementaires sur
le tri à la source des biodéchets*
pour tous en Europe**

(Loi AGECL – 02/2020)

**biodéchets : déchets alimentaires et
autres déchets naturels biodégradables*

Éviter les déchets ?

Avant l'achat

- ✓ Emprunter ou louer
- ✓ S'interroger sur ses besoins réels
- ✓ Faire une liste
- ✓ Éviter les achats compulsifs
- ✓ Se détacher des publicités
- ✓ Refuser les gadgets promotionnels

L'achat réfléchi !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas : économies de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières...

- ✓ Privilégier les achats de 2^{nde} main : friperies, bric-à-brac, recycleries...

Le SYVALORM est partenaire de la recyclerie « Le grenier de l'Huisne » basée à La Ferté-Bernard



Bannir les objets jetables

- ✓ Vaisselle, rasoir, lingettes...

Éviter le gaspillage alimentaire

- ✓ Faire l'inventaire des placards et frigo avant achat
- ✓ Respecter les règles de conservation des aliments

Dématérialisation

- ✓ Les cadeaux
- ✓ Les archives, démarches administratives, courriers...
- ✓ Les souvenirs

Que deviennent nos déchets ?

La 2^{ème} vie de nos poubelles



Bien orientés :

- Nos papiers sont recyclés
- Nos emballages en verre se recyclent à l'infini
- Nos déchets putrescibles se transforment en compost
- Nos textiles et chaussures sont reportés ou valorisés
- Nos emballages plastiques, métalliques et cartonnettes sont valorisés ou recyclés
- Nos apports en déchèteries sont traités par des filières spécifiques

39,6%
des déchets
sont des
erreurs de tri

Septembre 2021 : Campagne de caractérisation*
des bacs ordures ménagères du SYVALORM

*12 échantillons d'ordures ménagères analysés

Étude réalisée par INDIGGO

Un constat : il faut renforcer le geste de tri.
Trop de déchets valorisables échappent au recyclage et
génèrent des surcoûts de collecte et d'enfouissement.



Cartonnettes
4,90%

Emballages
métalliques
3,80%

Trier et composter ses déchets pour les valoriser c'est :

- Protéger l'environnement en réduisant les tonnages enfouis et les kilomètres à parcourir pour leur collecte et traitement
- Réduire les tonnages collectés et enfouis soumis aux taxes qui impactent nos factures
- Favoriser la valorisation des matériaux et contribuer aux recettes qui équilibrent les coûts de traitement.
- Permettre la production de nouvelles matières premières sans puiser dans les ressources naturelles
- Donner une nouvelle vie à ses déchets !

L'ACTU DÉCHETS N° 2

Pourquoi ?

Les taxes et obligations augmentent

*Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

2020 : 18€/tonne	2023 : 51€/tonne
2021 : 30€/tonne	2024 : 58€/tonne
2022 : 40€/tonne	2025 : 65€/tonne

Ordures ménagères SYVALORM :
 ⅓ enfouissement et ⅔ incinération

Une collectivité ne fait PAS de bénéfice, elle redistribue les coûts.

Bien trier (recettes) et réduire la partie à enfouir (taxations*) permet de contenir la facture globale tout en préservant l'environnement !



25,9%
 des ordures ménagères
 SYVALORM collectées
 sont des biodéchets
 (Étude INDDIGO
 09/2021)

Où ?



Quoi ?

*Les biodéchets :
 ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Composteurs en
 vente auprès du
 SYVALORM :

Rendez-vous sur le site
 syvalorm.fr onglet :
 « J'évite les déchets ».



650 L :
 30 €



300 L :
 25 €

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

RÉDUIRE SES DÉCHETS

Adopter de nouvelles habitudes permet d'y parvenir !

Comment ?

Réutiliser ses déchets putrescibles :

- Le compostage !
 Individuel ou collectif pour les déchets de la cuisine et du jardin
- Les animaux domestiques, volailles...

Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

Les déchets non putrescibles :

- Traquer le suremballage
- Trier méthodiquement
- Donner, vendre, réparer, réutiliser et recycler

... leurs devenirs ?

Quelques chiffres

En 2021, chaque habitant a produit
 551 kg de déchets* :

*moyenne par habitant sur le territoire du Syvalorm

- Ordures ménagères : 134 kg
- Déchèteries : 310 kg
 - > 64 kg de non-valorisables
 - > 246 kg valorisables
- Tri des emballages : 37 kg
- Bornes papiers : 19 kg
- Bornes verre : 47 kg
- Bornes textiles : 4 kg

Enfouissement (soumis à la TGAP*) ou valorisation énergétique

VALORISATION & RECYCLAGE

Le 1^{er} janvier 2024 :
 Obligation réglementaire sur
 le tri à la source des biodéchets*
 pour tous en Europe

Le SYVALORM se prépare à développer le compostage partagé dans les bourgs, les quartiers et bas d'immeubles...

